

# MASCARET®

**Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L. 253-1 du code rural. Autorisé en tant que substance de base conformément à l'article 23 du règlement CE n° 1107/2009.** Utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

## Caractéristiques

Préparation liquide concentrée à utiliser après dilution issue de fragments d'écorces sèches de *Salix spp. cortex* (écorces d'osier) et de segments coupés et secs de coiffes aériennes stériles et de feuilles d'*Equisetum arvense* (prêle des champs). Pureté conforme aux spécifications de la pharmacopée européenne.

Type Concentré dispersible

ZNT - DAR - DRE

Exempté

## Usages et doses d'emploi recommandées

MASCARET® n'est pas vendu en tant que produit phytosanitaire (PPP). Substance de base à utiliser en pulvérisation foliaire. Fiche de données de sécurité disponible sur [quickfds.com](http://quickfds.com)

Culture	Maladie	Stade d'application	Nombre d'applications	Intervalle d'application	Dose maximale d'emploi	Volume d'eau
Vigne	Mildiou	Dès les premières feuilles étalées à boutons floraux séparés (BBCH10 à BBCH57)	2 à 6	7 jours	5 L/ha	100 à 300 L/ha
	Oïdium					

## Préparation

Remplir la cuve d'eau aux 3/4 puis verser  MASCARET® dans la cuve, terminer le remplissage en maintenant une agitation suffisante. Diluer uniquement la quantité nécessaire au traitement. Ne pas conserver de préparation diluée. Traiter immédiatement après la préparation.

## Précautions d'emploi

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains après toute utilisation ou manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de l'utilisation du produit. Lors de la manipulation, porter des gants et une combinaison de travail. Pour éviter toute projection dans les yeux, il est également recommandé de porter des lunettes de protection. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux. Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, hors gel.

## Instructions pour l'élimination

**RÉ-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rincage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rincage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. **En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou le centre anti-poison le plus proche.**

### Distribué par :

DE SANGOSSE S.A.S.  
Bonnell - CS 10005  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. 05 53 69 36 30  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

 **DE SANGOSSE**  
by DSG

### Fabriqué par :

BIOVITIS S.A.S.  
36, rue Nicéphore Niépce  
33510 Andernos-les-bains  
Tél. 05 57 88 15 84  
[www.biovitis.fr](http://www.biovitis.fr)

 **BIOVITIS**  
by DSG

Volume net : **10 L**  
Masse nette : **10 kg**



Numéro de lot et date de fabrication :  
voir sur le carton

3 463450 051874